



BOURSES DE RECHERCHE 2022

POUR LES ÉTUDIANTS ET
JEUNES PROFESSIONNELS
EN INSUFFISANCE CARDIAQUE

BOURSES OFFERTES*

Quatre (4) de 2 500 \$

Offertes par la SQIC et ses partenaires

DEMANDE DE CANDIDATURE

→ Faites parvenir votre demande **avant le 11 septembre 2022 minuit** par courriel à nnadonsqic@gmail.com. Pour information, veuillez communiquer avec Mme Nathalie Nadon à cette même adresse courriel.

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur	Date de naissance (année / mois / jour)	Adresse	
Prénom		Nom du candidat	Téléphone	Courriel
Adresse personnelle			Titre du travail (en majuscules)	
Téléphone		Courriel	Date du dépôt de la demande	
Signature			Date	

* Les montants sont en dollars canadiens.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : OBJET

Afin de permettre la réalisation d'un travail de recherche sur l'insuffisance cardiaque, la SQIC offre quatre (4) bourses de 2 500 \$ CA.

ARTICLE 2 : NATURE DU PROJET

Le travail de recherche peut être un projet clinique ou fondamental, prospectif ou rétrospectif.

ARTICLE 3 : DOTATION

En cas de motifs particuliers et au vu de leur justification, le jury est seul habilité à décider d'une modification de l'attribution finale de la dotation. Le montant de la bourse sera versé, à toute institution (Université, Centre de Recherche, etc.) chargée de la gérer et de faire les retenues légales.

ARTICLE 4 : REMISE

La dotation sera versée en une fois avant le 31 décembre 2022 sur présentation de l'attestation de soumission au comité d'éthique du centre où doit se faire la recherche

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peut faire acte de candidature tout étudiant ou jeune professionnel de la santé qui remplit au moins l'un des deux critères suivants: âge inférieur ou égal à 35 ans au cours de l'année civile d'obtention de la bourse OU dernier diplôme universitaire obtenu datant de moins de 5 ans (soit obtenu après le 31 décembre 2017). Chaque candidat doit être supporté par un mentor qui l'appuiera dans sa recherche. Le candidat ne peut obtenir qu'une seule bourse de la SQIC par année civile comme investigateur principal, mais peut collaborer à d'autres demandes de bourse

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DU LAUREAT

Pour toute présentation (abstract...) ou publication, le candidat s'engage à citer la SQIC et la compagnie privée supportant cette bourse.

ARTICLE 7 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Tout candidat doit envoyer un dossier (en français ou en anglais) comprenant :

- Une demande de candidature (1 page maximum, modèle ci-dessous)
- Un curriculum vitae (1 page maximum)
- La lettre de soutien de son mentor (1 page maximum)
- Un exposé du projet de recherche en 3 pages maximum, références non incluses
- Un résumé scientifique (en français et en anglais) du programme de recherche (250 mots)
- Un résumé grand public en une page (en français et en anglais) du programme de recherche (250 mots)
- Un budget prévisionnel (une demi-page maximum)

Le dossier de candidature sera adressé à la SQIC par courriel (format PDF).

La date limite de réception des dossiers est fixée au 11 septembre 2022, minuit.

ARTICLE 8 : JURY

Le lauréat sera sélectionné par un jury désigné par la SQIC.

ARTICLE 9 : ATTRIBUTION DE LA BOURSE

L'élection du lauréat est confiée au jury. Le lauréat sera prévenu avant le 21 septembre. Le lauréat devra obligatoirement participer en présentiel au symposium le 30 septembre 2022.

ARTICLE 10 : RÉALISATION DU TRAVAIL

Le lauréat doit réaliser son travail dans un délai maximal de deux ans.